

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

CINQUIEME ANNEE REPUBLICAINE.

TRIDI 23 Vendémiaire.

(Ere Vulgaire)

Vendredi 14 Octobre 1796.

Plaintes du pape au roi d'Espagne, sur le peu d'égards que les Français ont pour la médiation de sa majesté catholique. — Réponse du roi de Naples à une lettre qui lui avoit été adressée par le pape. — Invitation faite à l'électeur de Saxe pour remettre son contingent en campagne. — Victoire remportée par l'armée de Rhin et Moselle. — Prise de cinq mille prisonniers autrichiens, de six pièces de canon et de deux drapeaux. — Réflexions sur l'indulgence et sur Louvet.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Rome, le 18 septembre.

Le pape a écrit au roi d'Espagne pour se plaindre de peu d'égards que la république française a pour la médiation de sa majesté catholique, qui n'est pas même nommée dans le traité de paix proposé. On espère beaucoup de l'effet que produira cette lettre; mais il est à craindre que son effet ne soit nul, si les commissaires ne sont pas autorisés à proposer d'autres conditions ou à les modifier.

On assure que le roi de Naples a fait la réponse suivante à une lettre du pape :

« Deux fois j'ai offert à votre sainteté le secours de mes armes, & deux fois il a été rejeté. Je traite à présent ma paix avec la république française, & j'espère la conclure : si cela ne réussit pas, alors on pourra parler de ligue ».

ALLEMAGNE

De Dresde, le 24 septembre.

Notre électeur été fortement engagé à remettre son contingent en campagne; mais S. A. S. a persisté dans la résolution de ne plus prendre aucune part à la guerre contre les Français, comme état d'Empire. Cependant la paix avec la république française n'est pas encore conclue : Pen assure même que le directoire n'a encore fait aucune déclaration décisive sur les propositions faites par notre cœur pour l'objet principal. En attendant, les préparatifs se continuent ici; on dit que l'armée saxonne va être encore renforcée de trois régimens. On se dispose à former un nouveau corps de chasseurs; l'ordre a été aussi donné de préparer deux batteries. Le cordon de troupes doit être porté plus avant dans le pays.

D'Isenbourg, le 3 octobre.

Aujourd'hui, 16 mille hommes de l'armée du Nord se réunissent à l'aile gauche de l'armée de Sambre & Meuse.

Huit mille hommes de l'armée impériale du Bas-Rhin sont sortis de la forêt de Westervald & ont repassé la Lahn; 2000 sont entrés dans Mayence & 6000 ont continué leur route vers le Haut-Rhin.

L'archiduc Charles a choisi 20 mille hommes d'élite de l'armée du Bas-Rhin pour les faire marcher à celle du Haut-Rhin, où il va se rendre en personne. Son quartier-général étoit le 25 à Wisbaden, comme le mandent plusieurs lettres de Francfort.

FRANCE.

ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE.

Extrait d'une lettre du citoyen Haussmann, commissaire du gouvernement, près l'armée de Rhin et Moselle, au directoire exécutif.

Je vous ai écrit par le courrier ordinaire, citoyens directeurs; celui de l'armée vient d'arriver, & me porte deux lettres datées du quartier-général à Saugen, le 13 & le 14. Il m'annonce que les autrichiens ont été complètement battus le 10 & le 12 aux environs de Bachau. Deux drapeaux, six bouches à feu, trois mille prisonniers, parmi lesquels cinquante-six officiers étoient déjà arrivés au quartier-général. Deux mille autres prisonniers étoient attendus dans la journée. J'ai cru devoir vous faire parvenir cette nouvelle par un courrier extraordinaire. Les prisonniers rapportent que l'empereur n'a plus de forces dans l'intérieur de l'Autriche, & qu'il a envoyé à l'armée toutes les forces qui, jusqu' alors, étoient restées en réserve, ou dans les garnisons.

Salut & respect.

Signé, HAUSSMANN.

De Paris, le 22 vendémiaire.

Le général Buonaparte écrit au directoire exécutif, en date du 10 vendémiaire, qu'il occupe la porte Pradella, celle de Cereze, & qu'il bloque la citadelle de Mastoue;

Nous recevons en ce moment la harangue que le roi d'Angleterre a prononcée le 6 octobre à son parlement. Il y manifeste, de la manière la plus positive, le désir d'une pacification générale, & annonce le départ d'un agent chargé d'ouvrir la négociation à Paris. Le défaut de tems nous force de renvoyer à demain la traduction de cette pièce importante.

Un journaliste a imaginé de donner à l'aventure de Mlle. d'Espagne une forme romanesque. Il feint qu'un ami lui raconte les malheurs d'une personne qu'il appelle *Louise*, sa ruine, sa proscription, sa réintégration momentanée dans le bien qui lui appartenoit, mais dont elle est bientôt chassée par un homme qui doit tout à la famille de celle qu'il vient dépouiller. Le journaliste termine son petit roman par raconter la réclamation de cette intéressante orpheline auprès des législateurs du monde, & la cruelle décision qui confirme sa ruine & son malheur. Et voici comme le journaliste termine ce récit.

« Mais, dis-je à mon ami, cette scène est contre toutes les règles du théâtre, où l'on ne doit jamais représenter la vertu malheureuse & le crime triomphant. Je crois que dans un pays où la morale seroit respectée, la police auroit le droit de fermer un spectacle où l'on représentoit des pièces aussi affligeantes pour l'humanité.

» Eh, qui vous parle de théâtre, s'écria mon ami ? »

Nous avons dit il y a quelque tems que *l'esprit jacobin étoit le même à Genève qu'à Paris*. Rien n'est plus digne de remarque. Les jacobins de Genève massacrèrent encore à Genève au nom du peuple, parce que le gouvernement y est foible par la constitution, & se défie encore de la force qu'il a. Les jacobins de France massacrèrent dans les départemens où l'administration est foible ou *jacobite*; ils ne massacrent plus à Paris, par cela seul que le gouvernement est fort par la constitution, & qu'il a pris le parti d'user de sa force; mais leur langage est encore le même, & la manière dont ils cherchent à justifier les fureurs de leur faction prouve ce qu'ils seroient prêts à faire s'ils n'étoient pas fortement comprimés. Ne nous y trompons pas; nous vivons toujours entourés d'assassins.

Voulez-vous voir quels sont les principes & la moralité de cette faction? Lisez *l'Ami des Loix*, lorsqu'il a raconté il y a quelques jours l'aventure de Genève. Ce sont des juges *aristocrates* qui n'ont pas voulu condamner à mort des *aristocrates*; les *patriotes* se sentent indignés; c'est le *peuple* qui les a massacrés. Ainsi vous voyez toujours cet esprit jacobin qui veut dominer les autorités constituées; ce sont les *patriotes* qui veulent dicter les jugemens; & quand ces *patriotes* brigands égorgent de leurs propres mains, c'est le *peuple* qui se fait justice. Parloit-on autrement en septembre 1792?

Je lis *l'Ami des Loix* de ce matin; voici ce que j'y trouve: « A Genève. . . on voit beaucoup d'égorgeurs » de Lyon. Deux d'entre eux qui vouloient chanter le *Réveil* ont été mis à mort. Les portes sont fermées; on assure que les magistrats sont en fuite, &c. »

La réponse à ces espérances de *l'Ami des Loix* est dans la lettre suivante :

Extrait d'une lettre écrite de Genève, le 6 octobre.

..... Baudi & Pradier n'avoient été mis en jugement que pour un délit politique que la loi devoit réprimer, mais qui n'avoit produit aucun trouble. Ils furent condamnés à quelques années de bannissement; nos brigands anarchistes, qui veulent toujours du sang, voyant que leurs cris de mort n'étoient point écoutés, massacrèrent inhumainement ces deux malheureux au sortir du tribunal. Au premier moment de stupeur qu'excita ce meurtre abominable, succéda un sentiment d'horreur universel. Les magistrats, dans ce premier moment, ne pouvant calculer la force & les desseins d'une faction sanguinaire, parurent douter de l'efficacité des moyens de force que la loi mettoit entre leurs mains; mais l'indignation publique n'a pas tardé à se manifester. Tous les bons citoyens se sont ralliés autour d'eux. Deux adresses leur ont été successivement présentées, pour les supplier de déployer avec vigueur l'autorité que la constitution leur a confiée pour le maintien de la sûreté publique & l'exécution des lois. La première adresse a été portée par 1565 citoyens, du nombre de ceux qui, dans le principe, n'ont pas approuvé les mesures insurrectionnelles dont on s'est servi en décembre 1792 pour opérer la dernière révolution, mais qui depuis se sont fait un devoir d'adhérer par leur suffrage à la constitution qui en a été le produit, & se sont expliqués franchement sur l'intention où ils étoient d'en appuyer l'exécution dans toutes les occasions où ils en seroient requis. Ce parti qu'on appelle *des modérés*, est constamment ami de l'ordre & des lois. Le parti de ceux qu'on nomme révolutionnaires, persuadé aujourd'hui de la sincérité des premiers dans le sacrifice qu'ils ont fait de leurs opinions à la paix & à l'ordre, si nécessaire au bonheur de la patrie, a témoigné son adhésion à l'adresse des 1565, en se rangeant en haie sur leur passage lorsqu'ils l'ont portée aux magistrats. Ces révolutionnaires eux-mêmes ont suivi cet exemple en rédigeant une adresse dans le même sens, présentée par 1100 citoyens, & dont je vous envoie un exemplaire. Cette réunion est du meilleur augure pour la tranquillité future de Genève. On s'occupe des moyens les plus propres à la consolider, & à bannir enfin pour jamais les défiances qui tourmentent depuis si long-tems cette petite, mais intéressante république.

Adresse des onze cents.

CITOYENS MAGISTRATS,

« Des destinées nouvelles s'ouvrent sur la république; le pur amour de la patrie triomphe enfin de toutes parts des défiances & des ressentimens; l'égalité, source de toute félicité sociale, est devenue le premier vœu des cœurs; la paix, la concorde, la fraternité en sont devenues les premiers besoins.

» Nous avons reconnu ces dispositions salutaires dans la démarche qui fut faite hier auprès de vous par un grand nombre de nos concitoyens, & nous avons bien espéré de la chose publique. Nous tendons à ces vrais Genevois la main de l'union & de la confiance; nous leur déclarons devant vous que les sentimens qu'ils expriment sont les nôtres; que tout ferment de haine est éteint dans nos cœurs; & que, comme eux, nous ne voulons que la tranquillité de notre patrie, sa liberté & son indépendance.

» Ainsi, citoyens magistrats, l'époque d'un horrible

Forfait de l'anarchie devient l'époque du rétablissement solide de l'ordre & le signal de la réunion de tous les bons citoyens. Malheur à qui voudroit, par des calculs personnels, empêcher cette réunion bienfaisante!

« Citoyens magistrats, il n'est désormais d'autres partis dans la république que le parti des citoyens fideles & le parti des ennemis de l'état. Saisissez donc d'une main robuste le timon du gouvernement; sachez user, pour faire le bien, des moyens imposans qui vous sont offerts; soyez impartiaux & fermes dans l'exécution des loix. C'est ainsi seulement que vous vous rendrez dignes de la confiance de tous vos concitoyens, & que vous mériterez bien de la patrie ».

De l'indulgence et de Louvet.

Mon ami G...d vint me voir ces jours derniers & me trouva entouré de journaux du matin, du soir, & autres. Vous devenez donc politique? me dit-il. — Pas trop, lui répondis-je. Je lis quelques journaux par curiosité & pour me tenir au courant des conversations; mais je ne fais gueres de progrès dans la science de conjecturer les événemens: je suis bien loin de la politique de Demosthenes, qui se met non à la suite, mais à la tête des événemens et leur commande en capitaine. — Vous ne serez pas même lieutenant. Les esprits naturellement tournés vers les observations morales, ramènent tout à la morale. — Qui est fort éloignée de la politique moderne. — Vous l'avez dit. — A votre avis, c'est donc un tems perdu de lire les journaux? — Point du tout; on en tire de la morale: on retire bien quelques parcelles d'or des cendres du bois. Ne voyez-vous pas qu'on observe les hommes, les chances inattendues amenées par les passions, comme par les dez au trictrac, l'influence lente du caractère & les ressources de la prudence, qui répare tout doucement le jeu. — Oh! bien, si c'est un jeu que la politique, on doit prendre de l'humeur à le regarder; car il y a des joueurs bien imprudens, & il y en a de bien sçipens. Si vous observez tant les hommes, vous devez être souvent indigné & devenir un moraliste chagrin. — Vous vous trompez; je deviens indulgent; je donne chaque jour des noms plus doux à la misere & à la mal-habileté humaines; car je vois qu'au lieu de dominer les événemens l'homme est dominé par eux; & ce que vous appelez emportement, atrocité, & quelquefois scélératesse & profondeur de crime, me paroît tout simplement vanité, sottise, ambition puérite, embarras d'une premiere faute. — Voilà en effet des noms bien doux: les donneriez-vous à Robespierre? — Oh! ce nom, avec quelques autres, doit être effacé de l'histoire des hommes; ces êtres là sont hors de nature: en parlant de la faiblesse de la raison humaine, on ne parle pas précisément de la frénésie & de la rage. — Soit; mais en parlant de Louvet, par exemple, prétendez-vous qu'on ait à ménager les expressions? — Qui? Cet écrivain injurieux? un traçassier de révolution, un de ces petits ambitieux désespérés, que les Anglais appellent un *Woult-be*, de ces gens qui veulent être & qui ne sont pas? Da reste, parlons de celui-là puisqu'il se présente. Le pere d'Horace vouloit toujours qu'à propos de morale on citât quelque exemple. Eh bien! citons Louvet? — Vous croyez l'avoir qualifié? C'est bien autre chose. C'est l'objet d'un effroi général. Voyez ce qu'on dit dans les journaux de sa suspecte inconstance, qui

saute tous les six mois d'un parti à l'autre, de la commune de 1792 au fédéralisme, du fédéralisme à l'indulgence, de l'indulgence au terrorisme, qui veut nous ramener les jours de Robespierre, en ressuscitant les principes de ce monstre. — Treve de grands mots! c'est de la sévérité mal employée. — Mal employée? il est l'organe d'une faction abominable. — Et non, vous dis-je: il peut, par intérêt, s'attacher à une faction, mais aucune faction ne s'attachera à lui, parce qu'il est devenu ridicule. A l'ordre, citoyens journalistes qui vous échauffez sur cet homme. Il mérite moins de courroux que de pitié, & la preuve en est, qu'en dernière analyse vous moquez tous de lui. N'exagérons rien, & de la colere de Ragotin ne faisons pas les fureurs d'Oreste ni même celles de Roland. Je me souviens de ce Ragotin & du bon rire qu'il me procureit dans ma jeunesse. Louvet est vain & colérique comme lui; il fait, comme lui, qu'il soit berné, & qu'on ne lui permette non plus qu'à Ragotin de se croire un acteur & d'imaginer qu'il jouera les grands rôles. Il ne s'agit que de lui dire, *mon ami, tu n'es qu'un mauvais comédien; il faut rester dans la coulisse ou mouche-r les chandelles*. — Reederer a pris ce me semble un assez bon parti envers Louvet. Il épargne les paroles & dédaigne de se fâcher. « *Le journal de Louvet, tout journal qu'il est, n'est pas une feuille publique. Ce que dit Louvet n'est qu'une répétition de Riou, qui, lui-même, a répété Saint-Just*. — Voilà une ou deux justices faites en deux mots. Cela est modéré, cela est d'un bon augure; mais je ne veux pas être si expéditif: il faut considérer la situation & les raisons de Louvet. Je vais vous dire ce que j'en pense.

Rappelez-vous d'abord les agréables souvenirs, les *jeux innocens* de son premier âge, les amours du chevalier de Faublas. Cela ne troublait pas l'Europe, & faisait grand plaisir aux jeunes gens de la premiere réquisition & aux citoyennes qui se promenaient le soir devant sa boutique au Palais-Royal. Or, figurez-vous l'auteur de ce petit roman, qui de son entresol saute aux bancs des législateurs, & se jette à travers une révolution politique. Le voilà devenu législateur! Je sais que même honneur est échu à un mauvais rimeur, à un mauvais histrion, & aussi à un mauvais dramaturge, & encore à un mauvais barbouilleur de placards, & à d'autres *ejusdem farinae*. Mais enfin une élévation si subite a de quoi troubler la raison; & la preuve en est que cela est arrivé à tous ceux dont je parle. Pourquoi voulez-vous que Louvet en soit plus exempt qu'un autre? Louvet, dis-je, qui s'étant trompé dans ses premiers calculs, égaré dans les premieres liaisons qu'il fit, se détacha de Robespierre qui le protégeoit, pour s'attacher à Roland qui le payoit, ne prévoyant pas que Robespierre seroit à la fin le plus fort. Dans son dépit maladroît il attaqua cet homme, qui d'un souffle le renversa: il eut à la vérité la double fortune de devenir l'objet de la persécution & de s'y soustraire. Il revient, lui qui n'avoit été qu'un petit factieux, imprudent & jaloux; il reparoît marqué du sceau honorable du malheur. Mais voyez sa sottise; il commence par réduire l'intérêt de son histoire à celui d'un roman, qu'il compose d'une maniere assez ridicule. Mais passons sur cet objet; Louvet rentre à la convention, en devient l'orateur quand il fallut célébrer la mémoire du malheureux Ferrand. Que Dieu & Ferrand le lui pardonnent! il fit un plat panegyrique. Il devient journaliste & journaliste de gouvernement. Cette entreprise vaut mieux, &

d'ailleurs on l'aide en lui donnant des presses, du papier, deux mille souscriptions. On n'oublie que le talent, mais il s'en passoit, & sa situation lui paroissoit assez douce. D'ailleurs, il étoit devenu presque homme d'état; il alloit dîner chez les ambassadeurs, & les ambassadeurs venoient acheter des livres à sa boutique. De plus il étoit de toutes les commissions utiles; il protégeoit, il persécutoit. Que de gloire! que de petits profits!... mais quel retour humiliant! voyez que toutes les bonnes fortunes ont passé à d'autres. On parle à la tribune & il y reste court; on débite des journaux & le sien est resté; le gouvernement paie d'autres journalistes, & il est rayé de la liste, qu'il lui est bien permis de ne pas trouver *civile*. Et vous ne voulez pas qu'il se plaigne de cette nouvelle constitution, qu'il la trouve un peu *prématurée*? Hélas! elle ne lui a pas laissé le tems d'achever sa fortune. La convention lui étoit bonne à tout; la constitution ne lui est bonne à rien;

De cette église il n'est plus sacristain, il faut bien qu'il fasse schisme, & qu'il porte ses reliques aux jacobins.

L'interrompis mon ami, en lui reprochant qu'à la fin il m'intéressoit pour Louvet, & lui demandai si on ne pouvoit pas donner quelque consolation à ce pauvre diable. — De l'indulgence, me dit-il, de la compassion, quelques bains... & voilà tout. Je le vois malheureux & inconsolable pour la vie. Je sais bien ce qui pourroit contenter ses amis; j'y révois l'autre jour. Il n'y a qu'à les déclarer perpétuels; car c'est au fond tout ce qu'ils veulent; mais cela ne suffiroit pas à Louvet. Il faudroit lui promettre qu'il ne sera plus berné & qu'il aura des lecteurs. On ne peut pas stipuler cela. La gloire de Louvet ne reviendra plus. Fasse le ciel que le regne des loups ne revienne pas davantage!

GIACOMO SPERZA, milanais.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen CHASSEY.

Séance du 22 vendémiaire.

Un citoyen adresse une pétition au conseil par laquelle il demande une interprétation de la loi sur les loyers, dont quelques dispositions ne sont pas claires; il se plaint par exemple, de ce que son principal locataire a refusé de recevoir son congé sous prétexte que cette loi n'est applicable qu'aux baux antérieurs au mois de nivose, an troisième.

Le conseil ordonne le renvoi à une commission.

Darracq expose que dans l'apport des dépenses du ministre de l'intérieur, il a vu un article des fonds à faire pour les secours à accorder aux indigens & aux infirmes.

L'orateur voudroit que ce fût le luxe & les dépenses de plaisir qui contribuassent à faire les frais de ces secours, & qu'on établit un impôt sur les fiacres, comme aussi qu'on fit payer 4 à 5 sols par billet de bal ou de spectacle.

Cette proposition est aussi renvoyée à l'examen d'une commission.

On lit la rédaction d'une résolution prise hier, & par laquelle 50 mille francs ont été mis à la disposition de l'archiviste du corps législatif, pour les dépenses des archives.

Gatton-Morveau fait adopter un tarif pour les droits de navigation à percevoir sur le canal d'Orléans.

Un membre obtient la parole au nom de la commission des dépenses; il expose que cette commission s'est occupée de l'important objet contenu dans la lettre des commissaires de la trésorerie qui lui a été renvoyée; elle s'est fait rendre compte des recettes & dépenses, qui dans la dernière décade, se sont montées, savoir: les recettes en numéraire, à 10 millions & quelque chose; & en mandats, à 22 millions, & les dépenses à 10 millions aussi en numéraire & à 3 en mandats. La commission y a vu quelques dépenses qui, vu les circonstances, n'étoient pas peut-être d'une urgence à mériter la préférence.

Comme rien, au reste, n'est plus important que d'assurer la solde des troupes, le rapporteur fait adopter un projet de résolution qui porte,

1°. Que la solde des troupes de terre & de mer sera payée de préférence à toute autre dépense & calculée sur le nombre d'hommes effectifs présents aux drapeaux.

2°. Que le ministre des finances ordonnera le paiement du reste des états ordonnancés par les ministres selon leur urgence.

Thibaut fait prendre une résolution sur les monnoies, qui porte que tout citoyen pourra faire convertir en espèce, des matières d'or & d'argent, moyennant une retenue qui, pour les matières d'or sera d'un deux centièmes de leur poids, & pour les matières d'argent, de deux & cinq dixièmes pour cent.

On reprend la discussion sur les successions. Quelques articles sont encore adoptés & amendés. On présente la rédaction définitive demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de ROER-DUCOS.

Séance du 22 septembre.

Cornillau, au nom d'une commission, propose l'adoption de la résolution relative aux pensions non liquidées.

La résolution est approuvée.

Le conseil sur le rapport de Bonnesœur, au nom d'une commission; en approuve une autre qui casse un arrêté pris par les représentans Lehet & Noel-Pointe, qui prononçoit sur une contestation entre la commune de Clameci & Mamini de Niveruis.

On procède à la nomination de cinq membres pour former la commission chargée de la surveillance de la comptabilité. Ces cinq membres sont, Poulain-Grandpré, Giraud (de Nantes) Poisson, Castilhon & Rousseau.

Bourse du 22 vendémiaire.

Mandat, 4 liv. 2 s., 2 $\frac{1}{2}$, 3, 2 $\frac{1}{2}$, 2.